

De tous les crustacés, la plus petite espèce comestible, la crevette, peut passer pour assez bien douée sous le rapport physique. Elle est svelte, agile et tout son corps forme un ensemble qui devient presque joli, lorsque la cuisson a donné à la crevette cette couleur rose qui la rend si appétissante pour les gourmets.

Mais, pour cette unique exception, combien, dans la laideur générale de l'embranchement, des types où la difformité atteint le dernier degré de l'horrible! Les moins affreux sont encore ceux peut-être qu'on prendrait le moins pour des animaux. Tel est le **crabe des Moluques** dont le corps est enfermé tout entier dans un double bouclier large et arrondi en avant, aminci et hérissé en arrière, laissant à peine passer de petites pattes, et terminé par un long dard droit et aigu. Ce sont des animaux très lents, qui ne viennent guère à terre que le soir. Ils marchent avec peine, toujours en ligne droite, et sans qu'on devine d'abord par quel moyen, car on n'aperçoit point leurs pattes. Les femelles sont plus grosses que les mâles, et quelquefois les portent sur leur dos.

—o—

LE CENTENAIRE DU GAZ

L'ingénieur français Philippe Lebon est le premier qui, en 1785, suivant les uns, en 1797, suivant d'autres, ait songé à utiliser pour l'éclairage public ou privé les produits gazeux de la distillation du bois. Il n'eut pas le temps de perfectionner son procédé, ayant été assassiné en 1804, le jour même de la cérémonie du sacre de l'empereur, victime de sa ressemblance avec Bonaparte. Profitant

des découvertes de Lebon, l'anglais Mincklers prit à Windsor, l'année même de l'inventeur, un brevet lui garantissant un procédé d'éclairage par le gaz de houille.

Le nouveau mode d'éclairage fut peu apprécié à son apparition, en 1823. L'industrie nouvelle rencontra une vive opposition, dont elle finit par triompher, mais après avoir fait l'objet de mesures spéciales.

Lorsque, pour la première fois, on l'utilisa à l'Opéra de Paris, les dames prétendirent qu'il était préjudiciable à leur teint et les marchands d'huile lui manifestèrent une hostilité profonde.

Le premier acte législatif sur la matière fut une ordonnance royale du 20 août 1824, qui rangea toutes les usines à gaz parmi les établissements dangereux, incommodes ou insalubres.

A **Montréal**, ce ne fut que le 27 mars 1837 que la première proposition d'éclairage au gaz fut faite à la corporation par M. Albert Furniss, secrétaire de la première compagnie du gaz à Montréal.

L'année suivante, on commença à poser dans les rues des réverbères à gaz. Le 23 novembre 1837, on alluma, pour la première fois, le gaz dans quelques magasins de Montréal. L'expérience eut un succès de peu de durée, car les ingénieurs avaient fait leurs calculs sans se préoccuper de la rigueur de nos hivers. Il fallut faire subir des modifications considérables au plan de l'ingénieur avant qu'il fût praticable à Montréal.

—o—

Si l'on dit du mal de toi et qu'il soit véritable, corrige-toi; si ce sont des mensonges, ris-en.—Epictète.